

Le vol plané est souvent motivé par la prospection alimentaire. Le vautour se déplace alors en moyenne à 22 km/h, mais peut au besoin atteindre 140 km/h.

VAUTOUR FAUVE ET PASTORALISME, UNE COHABITATION NÉCESSAIRE

Depuis des années le vautour fauve est au centre d'une polémique virulente et passionnée opposant écologistes et éleveurs. Régulièrement accusé de prédation, il fut pourtant un temps où il était l'allié de ces derniers en tant qu'équarrisseur. Il est aujourd'hui urgent de laisser place au dialogue et de rétablir une relation de confiance.

HISTORIQUE

1960

Première colonie découverte dans les Pyrénées-Atlantiques (12 couples) depuis l'extermination (début XX^e s.)

1962

L'espèce devient protégée, au même titre que le vautour percnoptère et le gypaète barbu.

1969

Premières placettes de nourrissage dans le PNP, puis en Béarn et Pays basque (ONC).

1974

Création de la réserve naturelle d'Ossau dans le but d'enrayer le déclin de l'espèce.

1993

Première plainte enregistrée versant français.

1997

Les cas de dommages sur le bétail augmentent. Fin des nourrissages spécifiques en France.

2002

Création de l'Observatoire départemental des dommages au bétail.

2003-2006

Fermeture des charniers espagnols suite à la crise de la vache folle.

2006-2007

Pic de plaintes versant français.

2007-2009

Campagne d'expertises par des vétérinaires indépendants.

2011

Réouverture en Espagne des charniers par décret puis, deux ans plus tard, des dépôts d'équarrissage (muladares).

2012

Arrêté autorisant les tirs d'effarouchement dans le 64 pour un an. Installation de la placette d'équarrissage naturel d'Aste-Béon.

2014

Arrêté préfectoral autorisant les tirs d'effarouchement pendant un an en Ariège.



Perçu comme annonciateur de mort dans l'imaginaire collectif, le vautour au faciès particulier a été victime de campagnes de destruction, jusqu'à sa quasi-disparition du massif.



“Je ne comprenais pas.

Ils étaient postés depuis trois jours, en haut de la falaise, sans bouger. Il se passait quelque chose, mais je ne savais pas quoi.” Géraldine Labastide se rappelle cet instant où, près du Bugarach, ses vaches brouaient tranquillement lorsqu’une dizaine de vautours fauves se sont rués sur un chevreuil tué par balle. Ils avaient attendu sa mort avant de le dépecer... Une situation qu’elle a vue se reproduire sur une vache mourante, guettée pendant plusieurs jours avant que son cadavre serve de festin. Voilà l’image que l’on devrait garder du Gyps fulvus. Celle d’un nécrophage qui se nourrit de charognes, de l’auxiliaire sanitaire efficace et économe qu’il a toujours été pour l’éleveur pyrénéen.

Allié naturel du pastoralisme, oui... mais pas pour tout le monde. Car s’il est vrai que le “planeur” nettoie les estives depuis la nuit des temps, personne ne se rappelle l’avoir vu avant aujourd’hui sur le piémont pyrénéen. Peu avant l’an 2000, quelques témoignages sont recueillis, mais c’est à partir de 2006 que les déclarations de dommages sur le bétail se multiplient, loin des sommets, notamment au Pays basque et dans le Béarn, où niche la majeure partie de la population française de vautours [voir page de droite]. À l’augmentation naturelle de la colonie se seraient ajoutés des vautours venus d’Espagne lors de la fermeture

des dépôts traditionnels d’équarrissage (mulars) et des charniers en raison de la crise de la vache folle. La mise en place généralisée de l’équarrissage industriel n’aurait fait qu’aggraver la situation. De par sa proximité et l’importance de son cheptel (340 000 ovins, 31 000 bovins), les Pyrénées-Atlantiques représentaient pour ces oiseaux affamés une terre d’accueil. À l’époque, la psychose s’installe rapidement via une presse

qui, à coup de titres alarmistes et de termes ambigus, insinue le caractère prédateur du griffon. Effet boule de neige. On ne parle plus de vélages ou agnelages difficiles, ni de bêtes affaiblies. Désormais, on avance des “attaques” sur des animaux sains, et chaque plainte est interprétée comme imputable au vautour fauve, sans que rien ne le prouve. Les perceptions subjectives, le manque d’informations sur le nécrophage créent suspicion et colère. Francis Larroque, éleveur à Loubieng (64), en témoigne : “En trente-neuf ans de métier, je n’avais jamais vu un vautour, on ne m’avait pas préparé à cela, déplore-t-il. En six ans, j’ai perdu huit veaux, tous bien portants.” Mais si les associations naturalistes et les services de l’État reconnaissent des cas isolés, ils réfutent l’idée d’une mutation génétique de l’espèce. “Certains vautours sont moins craintifs, sans doute du fait de leur statut d’espèce protégée, estime Xavier Horgassan, chef de service de l’ONCFS dans les Pyrénées-Atlantiques. Du coup, ils restent plus près des exploitations, et peuvent se montrer plus opportunistes vis-à-vis du bétail, d’où la sensation d’attaque des éleveurs.” Impressionnés par le nombre de vautours et la rapidité avec laquelle ils interviennent sur la dépouille, les éleveurs pestent contre les écologistes, les accusant de “les avoir trop nourris”. Certains demandent la régulation de l’espèce. Et c’est en Ariège, département

que le vautour ne fait pourtant que survoler depuis 2009, que l’exaspération se manifeste. À bout, un éleveur d’ovins tue un vautour d’un tir de carabine alors qu’il ne voulait, d’après son témoignage, que l’effaroucher. En vallée d’Aspe, un autre laisse le cadavre d’une de ses vaches devant la porte des bureaux du parc national à Etsaut. En septembre dernier, la préfecture de l’Ariège “achète” la paix sociale grâce à un arrêté autorisant les tirs d’effarouchement (non létaux) à “titre expérimental”. Les associations naturalistes montent au créneau... et c’est à nouveau l’impasse.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Pour apaiser la colère et la défiance de l’opinion publique, un comité interdépartemental de suivi du vautour fauve est mis en place dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées en 2007. Sous la présidence du préfet des Pyrénées-Atlantiques, services de l’État, associations de protection de la nature, représentants du monde agricole et éleveurs et gestionnaires d’espaces naturels travaillent à un état des lieux. “L’objectif est d’ouvrir le débat de façon transparente, et de définir un plan d’action expérimental dans les Pyrénées-Atlantiques”, précise Samuel Boujou, sous-préfet d’Oloron-Sainte-Marie, en charge du dossier. Entre 2007 et 2009, parallèlement aux constats réalisés par les agents de l’État (ONCFS, PNP), une campagne d’expertises est effectuée par des vétérinaires indépendants. Le rapport confirme le rôle des vautours sur la mortalité d’animaux, mais met aussi en évidence la grande vulnérabilité de ces derniers au moment des faits. En l’occurrence, des mises bas critiques, avec mort quasi certaine sans intervention humaine rapide, ou des animaux très affaiblis, blessés par un prédateur, victimes de maladies foudroyantes (entérototoxicité, météorisation) difficilement décelables par l’éleveur. “Au final, les sinistres avérés, liés à un contexte et à un type de bétail très particulier, mettant en cause le vautour, sont très rares, analyse Samuel Boujou. Sur l’ensemble des causes de mortalité du bétail en extérieur, la responsabilité directe du rapace est de 1,6 % chez les bovins et 0,37 % chez les ovins.” Toujours

LE VAUTOUR FAUVE EN TROIS QUESTIONS



QUE SAIT-ON DE LUI ?

Rapace diurne, le vautour fauve bénéficie d’une protection stricte sur le plan national. C’est un nécrophage opportuniste : s’il préfère la chair putréfiée, il peut aussi la consommer fraîche. Mais ce n’est pas pour autant un prédateur : biologiquement, il n’est pas équipé pour. Contrairement aux rapaces qui chassent, pourvus de serres renfermant des muscles puissants, les pattes du vautour ne sont pas préhensiles, au point qu’il transporte les matériaux pour construire son nid dans son bec, et la nourriture des jeunes dans son jabot. Ses pattes griffues ne lui servent qu’à marcher. Son bec, impressionnant, est adapté au dépeçage mais n’est pas une arme. Pour agir en prédateur, il faudrait qu’il puisse capturer des proies en pleine possession de leurs moyens, or donner un coup de bec sur un animal en bonne santé serait au mieux un gaspillage d’énergie, au pire une prise de risque inconsidérée. Doté d’une vue hyperperformante, le vautour repère tout animal immobile à plus de 2 000 mètres. Cette acuité visuelle ajoutée à son instinct grégaire lui permettent de rester en contact permanent avec ses congénères. D’où, à la moindre alerte de l’un d’eux, l’impressionnante rapidité avec laquelle ils surgissent de toutes parts.



SAVOIR PLUS

Vautour fauve Gyps fulvus et bétail : éco-éthologie alimentaire, évolution, controverse, par Jean-Pierre Choisy, biologiste. Un article fort intéressant qui aide à comprendre le comportement des vautours avec le bétail domestique. <http://bdm.typepad.com/files/choisy-2013-no.pdf>

QUE RESTE-T-IL À COMPRENDRE ?

De nombreuses questions subsistent concernant le mode de recherche alimentaire et les déplacements des vautours. Le parc national des Pyrénées tente d’y répondre depuis 1994 en les baguant. Fin 2013, 13 vautours adultes nichant à proximité de la réserve nationale d’Ossau ont été équipés de balises GPS. Ce suivi satellitaire permettra une observation en temps réel plus efficace, et de dégager des pistes sur les flux interpopulations avec la péninsule Ibérique. Ces données seront analysées par l’Université d’Amsterdam et le Laboratoire de recherche en écologie de Montpellier.

QUE FAIT-ON EN CAS D’ATTAQUE ?

Lorsqu’un éleveur signale une attaque de vautour, les agents de l’État (ONCFS ou PNP) dressent un constat. Il s’agit d’une enquête minutieuse avec description factuelle et recueil d’indices et de témoignages. Le but est de déterminer la potentielle responsabilité du vautour, et ce avant ou après la mort de l’animal. Dans les cas litigieux d’animaux déclarés en bonne santé, des expertises s’avèrent nécessaires, car certaines pathologies ne peuvent être décelées que par les vétérinaires.

LE CHIFFRE

832

C’est le nombre de couples nicheurs côté français, dont 767 dans les Pyrénées-Atlantiques. Côté espagnol, on dénombre 5 200 couples sur tout l’Aragon (environ 1 800 au plus près des Pyrénées), et autour de 1 000 en Catalogne. En Navarre, un inventaire sur 11 colonies pilotes a chiffré par extrapolation 3 951 couples, dont 3 000 au nord de Pampelune.

Sources : pour la France, LPO (2012) ; pour l’Espagne, gouvernements d’Aragon (DGA, 2013), de Navarre (2014) et de Catalogne (2013).



Les campagnes de baguage et de balisage GPS visent à recueillir des informations pour mieux connaître les pratiques de recherche alimentaire des vautours et ainsi cibler les lieux d'installation des placettes d'équarrissage.

est-il que l'impact global, même minime, représente une perte financière pour l'éleveur. Et dans un contexte économique et social difficile, ces situations remettent en cause les pratiques d'élevage, d'autant qu'aucune indemnisation n'existe.

QUELLE ALTERNATIVE ?

Pourtant, d'après le sous-préfet, d'autres solutions sont possibles : "L'essentiel est de rétablir le rôle d'équarrisseur du vautour auprès de l'éleveur." Pour cela, il est prévu la mise en place d'un réseau de placettes d'équarrissage naturel dans les Pyrénées-Atlantiques, au cours de l'année 2015, à l'instar de celle d'Aste-Béon, qui est opérationnelle depuis 2012 et gérée par un groupement de quatorze éleveurs volontaires. Autorisée par arrêté préfectoral, cette placette se trouve dans un lieu isolé, accessible, clôturé et contrôlé sanitaire. Le but est d'éloigner le vautour des pâtures de piémont, en y déposant un nombre limité de carcasses issues de l'élevage extensif. "Il ne s'agit ni de le nourrir, ni de le fidéliser, précise le sous-préfet. Les dépouilles sont laissées de manière arbitraire ; de ce fait, le vautour ne peut pas les associer à l'homme." Les avantages de ce dispositif sont multiples. Il répond aux besoins des éleveurs en termes d'équarrissage, et devrait venir à bout des dépôts sauvages qui constituent un risque pour les exploitations. Et surtout, d'après le sous-préfet, il devrait à long terme avoir une influence sur la reproduction des charognards, ces derniers s'adaptant à la

nourriture disponible. Des tirs d'effarouchement viendraient compléter le dispositif, mais uniquement en piémont et dans des conditions très strictes, pour redonner aux vautours le sentiment d'insécurité. "Il ne faut pas se leurrer, dans le piémont pyrénéen, c'est une question d'acceptabilité, le vautour fait peur." Expérimental dans les Pyrénées occidentales, ce système de placettes a fait ses preuves dans l'Aude. Entre les Corbières et la haute vallée de l'Aude, quatorze d'entre elles ont été installées par la Ligue de protection des oiseaux. Individuelles ou gérées par des groupements pastoraux, elles fonctionnent depuis 2006 avec succès, permettant une réduction de 60 % du montant de la cotisation volontaire obligatoire (taxe pour financer l'équarrissage). "Pour nous, c'est du pratico-pratique, explique Vincent Bibbau, éleveur de caprins. Dès que j'ai un cadavre, on vient le chercher dans la journée, alors que l'équarrissage classique met entre trois et quatre jours." Yves Rollaud, membre de la LPO et participant au projet, explique que si beaucoup d'éleveurs vivent cette initiative comme une chance, le

doute persiste chez certains. "Et c'est normal. Il faut apporter aux éleveurs une réponse rapide et scientifique, grâce à une expertise par un vétérinaire indépendant." Pour lui, faire preuve de pédagogie et accompagner les éleveurs dans la compréhension des mécanismes éthologique et biologique du vautour est une condition sine qua non de l'acceptation de sa présence. "Il faut que le vautour entre dans leurs mœurs. Et cela demande du temps." Ce temps, on devra le prendre. Car la présence du vautour en tant qu'équarrisseur naturel est justifiée. Et qu'il en soit conscient ou pas, l'éleveur se trouve au centre de la problématique de la conservation de cette espèce sauvage et du pastoralisme. □

L'ESPAGNE APRÈS LA CRISE

La Catalogne, l'Aragon et la Navarre ont développé des sites de nourrissage approvisionnés par l'élevage extensif. Ces zones clôturées font l'objet d'un suivi sanitaire, comme les dépôts, effectués par une entreprise d'équarrissage ou des groupements d'éleveurs (en Navarre). En montagne, on autorise l'abandon des cadavres dans des lieux d'accès difficile. La nouveauté vient des placettes d'équarrissage installées au sein des exploitations, à la demande des éleveurs, sous certaines conditions. Si le système peine à s'installer en Aragon et en Catalogne, la Navarre compte déjà 800 participants. Et même si les plaintes diminuent depuis 2010, des expertises vétérinaires sont pratiquées systématiquement. La Catalogne et la Navarre payent des dommages dans les cas de mise en cause du vautour sur des animaux encore vivants. D'après le spécialiste Antoni Margalida, "en couvrant ces frais on ne reconnaît pas une 'attaque'. On considère simplement que l'éleveur souffre d'une perte." Pour les gestionnaires, l'ensemble de ces mesures devrait permettre d'atteindre un certain équilibre.